

RAPPORT DE GESTION DE LA GÉRANCE
à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 mai 2023

I. Rappel des décisions antérieures

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du **31 mars 2023**, les associés de la société ont décidé de **réduire le capital social** d'un montant de **4 509 €**, pour le ramener de **90 222 € à 85 713 €**, par **rachat et annulation de 1 504 parts sociales** de 3 € chacune, détenues par la société **MADOE**.

Il avait été précisé que cette réduction de capital **n'était pas motivée par des pertes**, mais réalisée dans le cadre d'une opération de restructuration du capital social.

Conformément aux dispositions légales (article L.223-34 du Code de commerce), un **dépôt a été effectué au greffe du Tribunal de commerce de Toulouse** afin de permettre aux créanciers éventuels de faire opposition à cette opération dans le délai légal de 30 jours.

II. Constatation de l'absence d'opposition

À l'expiration du délai d'opposition, aucune opposition n'ayant été formée, la gérance **constate la réalisation définitive de la réduction du capital** telle que décidée par l'assemblée du 31 mars 2023.

III. Décisions de la gérance en date du 17 mai 2023

En conséquence, la gérance :

1. Constatation de la réduction de capital

Décide de constater que le capital social est désormais fixé à **85 713 €**, divisé en **28 570 parts sociales de 3 € chacune**, intégralement libérées.

2. Mise à jour des statuts

Décide de modifier les articles 6 et 8 des statuts afin de refléter le nouveau montant du capital social et la répartition actualisée des parts entre les associés, telle qu'indiquée ci-après :

- **DAVID FARUCH CONSEIL** : 14 210 parts,
- **DAVID FARUCH** : 75 parts,
- **DAVID HERMIER** : 14 285 parts.

Les **1 504 parts sociales annulées** étaient numérotées de 14 399 à 15 902 et appartenaient à la société **MADOE**.

3. Pouvoirs pour formalités

Donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent rapport et du procès-verbal de l'assemblée pour effectuer toutes les formalités légales,

notamment la publication et l'inscription modificative au Registre du Commerce et des Sociétés.

IV. Conclusion

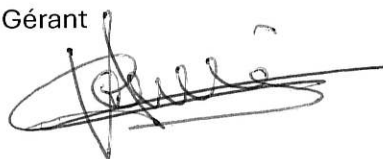
La gérance confirme que l'opération de réduction de capital a été réalisée conformément aux décisions de l'assemblée générale et aux dispositions légales applicables.
Aucune autre modification statutaire n'est intervenue à cette date.

Fait à Toulouse, le 17 mai 2023

Pour la gérance,

David FARUCH

Gérant

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Faruch', with a long horizontal stroke extending to the right.